

Direction du Foncier et de  
l'Aménagement

2 rue Fulton  
BP L1  
98849 Nouméa Cedex

N° 2014-39975/DFA

Nouméa, le 29 DEC. 2014

*La Directrice*

à

Monsieur le Directeur de l'Environnement  
Centre Administratif de la Province Sud  
6 route des artifices  
BP L1  
98849 Nouméa Cedex

Objet : avis sur la demande d'exploitation, par la SARL Recycal, d'un centre de transit, stockage, recyclage et regroupement de déchets ferreux et non ferreux, commune de Païta  
Référence : votre courrier n° 4741/DENV/SPPR du 29 octobre 2014

La direction du foncier et de l'aménagement de la province Sud a été consultée dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploitation déposée par la SARL Recycal, et portant sur un centre de transit, stockage, recyclage et regroupement de déchets ferreux et non ferreux, sur la commune de Païta.

Le projet de la SARL Recycal est envisagé sur une parcelle de la zone industrielle et commerciale (ZICO) de Païta. D'après le plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Païta, validé par le comité d'études de novembre 2010, ladite parcelle est classée en zone UI, zone d'activités industrielles et artisanales. Dans ce cadre, le projet envisagé répond à la vocation fixée par la commune.

De plus, il apparaît nécessaire de signaler que ladite parcelle n'est impactée par aucune servitude.

En conséquence, la direction du foncier et de l'aménagement de la province Sud émet un avis favorable à la demande.

PROVINCE SUD Direction de l'Environnement	ARRIVEE LE	30 DEC. 2014						
	N°							
	Dir	CM juri	CM EDT	SNCF	SAF	SPPR	SEE	SAPA
AFFECTE						X		
COPIE								
OBSERVATIONS	BCE 1510/AL							

Le directeur adjoint  
du foncier et de l'aménagement

